



Royaume du Maroc

Français

Recherche

OK



RESSOURCES HUMAINES | ESPACE PRESSE | AGENDA | AGRI TV | CONTACT

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime



LE MINISTÈRE

MAROC VERT

FORMATION & RECHERCHE

RESSOURCES HYDRIQUES

STATISTIQUES & VEILLE ÉCONOMIQUE

COOPÉRATION INTERNATIONALE

FONDS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

SERVICES EN LIGNE

Actualités



Signature à Rabat d'un Procès-verbal de Discussions...

Rabat, le 01 août 2014- Dans le cadre de la coop...



Campagne agricole 2013-2014

22/07/2014 - Lors d'une rencontre autour de la campagne...



Accueil > [Produits du terroir](#)



Le Plan Maroc vert accorde une importance particulière au développement des produits de terroir. Ces derniers constituent en effet une alternative prometteuse pour le développement local, viable et durable de zones éloignées ou difficiles d'accès.

Cet intérêt accordé au développement des produits de terroir au Maroc émane, des potentialités réelles du pays en matière d'écosystèmes propices, de biodiversité variée et de savoir faire dans ce domaine. Cet intérêt est également motivé par la demande croissante de ces produits sur les marchés nationaux et mondiaux.

Aujourd'hui, le département de l'Agriculture dispose d'une vision claire et cohérence pour le développement et la modernisation de ce secteur. Une stratégie nationale née d'une démarche participative impliquant toutes les parties concernées (agriculteurs, autorités locales, etc.).

Axes stratégiques

La conception de la stratégie de développement du secteur des produits de terroir au Maroc est basée sur les principaux axes suivants :

- La consolidation et le développement des connaissances spécifiques des produits de terroir afin d'aborder de manière professionnelle le développement du secteur ;
- La valorisation de l'Offre "Produits de terroir Maroc" à travers la diversification et l'intensification de la production ainsi que l'optimisation de la commercialisation des Produits de

AGRI TV

O.R.M.V.A



Agenda

« Août »							»
L	M	M	J	V	S	D	
				1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	

terroir ;

- La réglementation, l'organisation et l'encouragement du secteur à travers la préparation d'un cadre à la fois adéquat et stimulant pour les professionnels du secteur ;
- La promotion et l'animation du secteur tout en créant des synergies positives avec d'autres secteurs ;
- La préservation des ressources et leur gestion durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la stratégie de développement des produits de terroir, des plans d'action physiques et financiers ont été mis en place au niveau des directions centrales du ministère de l'Agriculture et à l'échelle régionale à travers les 16 directions régionales de l'Agriculture. Ces plans d'action se sont déclinés en plusieurs actions qui vont de l'assistance technique, à la réalisation d'études et d'enquêtes en passant par l'accompagnement des promoteurs et porteurs de projets de labellisation des produits de terroir dans la constitution des cahiers de charge et valorisation des résultats des études régionales sur les produits de terroir.

Labellisation, une stratégie en marche

Un grand pas est franchi dans la labellisation des produits agricoles et ce, depuis la publication de la loi n°25-06, relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, promulguée par le dahir n°1-08-56 du 23 mai 2008, qui a créé le cadre juridique indispensable qui permet leur reconnaissance et leur protection.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 25-06, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime marocain a reconnu 6 Signes Distinctifs d'Origine de Qualité :

- Argane : Indication Géographique déposée par l'Association Marocaine de l'Indication Géographique de l'Huile d'Argane dans la région de Sous Massa Drâa ;
- Tyout – Chiadma : Appellation d'Origine Huile d'Olive déposée par la coopérative Tyout de production et de commercialisation de l'huile d'olive dans la Région de Marrakech Tansift el Haouz ;
- Clémentine de Berkane : Indication Géographique déposée par l'Association de l'Indication Géographique Protégée de la Clémentine de Berkane dans la région de l'Oriental ;
- Safran de Taliouine : Appellation d'Origine déposée par le Conseil Régional de Souss Massa Draa dans la région de Sous Massa Drâa ;
- Dattes Majhoul de Tafilalet : Indication Géographique déposée par l'Association Oasis Tafilalet pour la Valorisation des Produits de Terroir et la Promotion de l'Agriculture Biologique dans la région de Meknès Tafilalet ;
- Agneau Laiton : Label Agricole déposé par l'Association Nationale Ovine et Caprine.

Les arrêtés du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime relatifs à la reconnaissance de ces six SDOQ ont été publiés au Bulletin Officiel. A part pour le label agricole Agneau laiton, les cinq SDOQ ont été enregistrés auprès de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) par le Département de l'Agriculture.

